

# Steriwipes

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)  
2020/878 Date d'émission: 16/03/2022 Date de révision: 26/11/2024 Version: 1.2

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| Forme du produit               | : Mélange   |
| Nom du produit                 | : Steriwipes  |
| Code du produit                | : DE153   |
| Type de produit                | : Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides), Détergent |
| Autres moyens d'identification | : Marque: Stericid  |

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Catégorie d'usage principal         | Usage professionnel et non professionnel   |
| Utilisation de la substance/mélange | : TP2 - Produits biocides utilisés pour désinfecter les surfaces, les matériaux, les équipements et le mobilier qui ne sont pas utilisés en contact direct avec les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux. Les lieux d'utilisation incluent notamment les piscines, les aquariums, les eaux de bassin et les autres eaux, les systèmes de climatisation, ainsi que les murs et sols dans les lieux privés, publics et industriels et dans d'autres lieux d'activités professionnelles.<br>TP4 - Produits biocides utilisés pour désinfecter le matériel, les conteneurs, les ustensiles de consommation, les surfaces ou conduits utilisés pour la production, le transport, le stockage ou la consommation de denrées alimentaires ou d'aliments pour animaux (y compris l'eau potable) destinés aux hommes ou aux animaux. |
| Fonction ou catégorie d'utilisation | : Nettoyant, Désinfectant  |

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant**  
LABORATOIRES SARBEC  
10 Rue du Vertuquet  
59960 NEUVILLE-EN-FERRAIN  
FRANCE  
T +33 (0)3 20 69 26 26  
[msds@sarbec.com](mailto:msds@sarbec.com)

**Distributeur**  
STERIDIS  
214 Boulevard Carnot  
59420 MOUVAUX  
FRANCE  
T +33 (0)3 20 36 58 73, F +33 (0)3 22 50 01 34  
[contact@steridis.com](mailto:contact@steridis.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays/Région | Organisme/Société | Adresse   | Numéro d'urgence     | Commentaire   |
|-------------|-------------------|---|----------------------|---|
| France      | ORFILA            | <a href="http://www.centres-antipoison.net">http://www.centres-antipoison.net</a> | +33 (0)1 45 42 59 59 | Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. |

# Steriwipes

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

#### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas de classification : Aucun(es) dans des conditions normales.

A notre connaissance, ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

| Composant  |   |
|--|---|
| Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII  | chlorure de didécyldiméthylammonium (7173-51-5) |
| Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII   | chlorure de didécyldiméthylammonium (7173-51-5) |
| Composant  |   |
| Substance(s) non incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, al. 1, du règlement REACH pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou non identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission | chlorure de didécyldiméthylammonium (7173-51-5) |

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Remarques : Lotion d'imprégnation :

| Nom  | Identificateur de produit   | %         | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]   |
|--|---|-----------|---|
| chlorure de didécyldiméthylammonium (Substance active (Biocide)) | N° CAS: 7173-51-5<br>N° CE: 230-525-2<br>N° Index: 612-131-00-6<br>N° REACH: 01-2119945987-15 | 0,1 – 0,5 | Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=329 mg/kg de poids corporel)<br>Skin Corr. 1B, H314<br>Eye Dam. 1, H318<br>Aquatic Acute 1, H400 (M=10)<br>Aquatic Chronic 2, H411<br>EUH071 |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

# Steriwipes

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

|   |   |
|---|---|
| Premiers soins après inhalation           | : En cas d'exposition à de fortes concentrations : Amener le sujet à l'air frais, Consulter un médecin en cas de malaise. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Laver la peau avec de l'eau savonneuse. En cas de rougeur ou irritation, appeler un médecin.                            |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.             |
| Premiers soins après ingestion            | : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.   |

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|                  |  |
|------------------|--|
| Symptômes/effets | : Aucun effet spécifique et/ou symptôme connu. |
|------------------|--|

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements symptomatiques.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO2). Poudre chimique. Mousse résistant à l'alcool. |
|--------------------------------|---|

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|   |  |
|---|--|
| Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | : Dégagement possible de fumées toxiques. Oxydes de carbone (CO, CO2). Oxydes d'azote. Oxydes métalliques. |
|---|--|

#### 5.3. Conseils aux pompiers

|   |   |
|---|---|
| Mesures de précaution contre l'incendie | : Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.   |
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Ne pas rejeter les eaux d'extinction dans l'environnement.  |
| Protection en cas d'incendie            | : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps. |

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

|                   |  |
|-------------------|--|
| Mesures générales | : Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière. |
|-------------------|--|

##### 6.1.1. Pour les non-sécuristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 6.1.2. Pour les secouristes

|                          |   |
|--------------------------|---|
| Equipement de protection | : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". |
|--------------------------|---|

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

|                       |  |
|-----------------------|--|
| Pour la rétention     | : Ramasser mécaniquement le produit.   |
| Procédés de nettoyage | : Laver la zone souillée à grande eau.   |
| Autres informations   | : Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur. |

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

# Steriwipes

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Travailler dans un lieu bien ventilé. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Matières incompatibles : Oxydants forts.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver dans l'emballage d'origine.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

###### Contrôles techniques appropriés:

Ne nécessite pas de mesures spécifiques ou particulières, sous réserve de respecter les règles générales de sécurité et d'hygiène industrielle.

##### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

###### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

###### Protection oculaire:

Non requise dans les conditions d'emploi normales

###### 8.2.2.2. Protection de la peau

###### Protection de la peau et du corps:

Non requise dans les conditions d'emploi normales

###### Protection des mains:

Non requise dans les conditions d'emploi normales

###### 8.2.2.3. Protection respiratoire

###### Protection respiratoire:

Non requise dans les conditions d'emploi normales

###### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Steriwipes

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |   |
|--|---|
| État physique                                  | : Solide  |
| Couleur  | : Transparent. Incolore. (Lotion d'imprégnation).             |
| Apparence                                      | : Lingettes imprégnées.                                       |
| Odeur  | : Pas disponible  |
| Seuil olfactif                                 | : Pas disponible  |
| Point de fusion                                | : Pas disponible  |
| Point de congélation                           | : Pas disponible  |
| Point d'ébullition                             | : Pas disponible  |
| Inflammabilité                                 | : Non inflammable   |
| Limite inférieure d'explosion                  | : Non applicable  |
| Limite supérieure d'explosion                  | : Non applicable  |
| Point d'éclair                                 | : > 100 °C (Lotion d'imprégnation)                            |
| Température d'auto-inflammation                | : Non applicable  |
| Température de décomposition                   | : Pas disponible  |
| pH   | : ≈ 9,8 (Lingettes imprégnées)                                |
| pH solution                                    | : Pas disponible  |
| Viscosité, cinématique                         | : 0,94 mm²/s (40°C) (1,25 mm²/s 20°C) (Lotion d'imprégnation) |
| Viscosité, dynamique                           | : 0,94 mPa·s (40°C) (1,25 mPa·s 20°C) (Lotion d'imprégnation) |
| Solubilité                                     | : Pas disponible  |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible  |
| Pression de vapeur                             | : Pas disponible  |
| Pression de vapeur à 50°C                      | : Pas disponible  |
| Masse volumique                                | : Pas disponible  |
| Densité relative                               | : 0,998 (+/- 0,001 ; 20°C) (Lotion d'imprégnation)            |
| Densité relative de vapeur à 20°C              | : Non applicable  |
| Taille d'une particule                         | : Pas disponible  |

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucun, à notre connaissance.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

# Steriwipes

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| Toxicité aiguë (orale)      | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité aiguë (cutanée)    | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité aiguë (Inhalation) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |

#### chlorure de didécyldiméthylammonium (7173-51-5)

|  |  |
|--|--|
| DL50 orale rat   | ≈ 329 mg/kg (méthode OCDE 401)   |
| DL50 cutanée lapin   | ≈ 3342 mg/kg (données bibliographiques)  |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée   | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)<br>pH: ≈ 9,8 (Lingettes imprégnées) |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                                 | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)<br>pH: ≈ 9,8 (Lingettes imprégnées) |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                                      | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)                                     |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                                     | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)                                     |
| Cancérogénicité  | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)                                     |
| Toxicité pour la reproduction  | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)                                     |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)  | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)                                     |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)                                     |
| Danger par aspiration  | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)                                     |

#### Steriwipes

|                        |   |
|------------------------|---|
| Viscosité, cinématique | 0,94 mm²/s (40°C) (1,25 mm²/s 20°C) (Lotion d'imprégnation) |
|------------------------|---|

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

|  |  |
|--|--|
| Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)    | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |

#### chlorure de didécyldiméthylammonium (7173-51-5)

|              |   |
|--------------|---|
| CL50 poisson | ≈ 0,49 mg/l/96h (Brachydanio rerio (poisson zèbre))(méthode OCDE 203) |
| CE50 Daphnie | ≈ 0,029 mg/l/48 h (Daphnia magna)(méthode OCDE 202)                   |

# Steriwipes

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### chlorure de didécyldiméthylammonium (7173-51-5)

|                         |  |
|-------------------------|--|
| CEr50 algues            | ≈ 0,062 mg/l/72 h ( <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> )(méthode OCDE 201) |
| NOEC chronique crustacé | ≈ 0,021 mg/l/ 21 jours ( <i>Daphnia magna</i> )(méthode OCDE 211)              |
| NOEC chronique algues   | ≈ 0,013 mg/l/72 h ( <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> )(méthode OCDE 201) |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Steriwipes

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Persistante et dégradabilité | Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. |
|------------------------------|--|

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

| Composant  |   |
|--|---|
| Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII  | chlorure de didécyldiméthylammonium (7173-51-5) |
| Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII | chlorure de didécyldiméthylammonium (7173-51-5) |

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Indications complémentaires

: L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

| ADR | IMDG | IATA | ADN | RID |
|-----|------|------|-----|-----|
|-----|------|------|-----|-----|

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé pour le transport

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

|                |                |                |                |                |
|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Non réglementé |
|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|

# Steriwipes

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| ADR  | IMDG           | IATA           | ADN            | RID            |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b> |                |                |                |                |
| Non réglementé                                     | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                    |                |                |                |                |
| Non réglementé                                     | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>          |                |                |                |                |
| Non réglementé                                     | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### Transport par voie terrestre

Non réglementé

### Transport maritime

Non réglementé

### Transport aérien

Non réglementé

### Transport par voie fluviale

Non réglementé

### Transport ferroviaire

Non réglementé

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

##### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

##### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

##### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

##### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Contient une ou plusieurs substances listées dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux) : chlorure de didécyldiméthylammonium (7173-51-5)

##### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

##### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) N° 1005/2009 du parlement européen et du conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvissent la couche d'ozone.

##### Règlement sur les biens à double usage (428/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 428/2009 DU CONSEIL du 5 mai 2009 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit de biens à double usage

# Steriwipes

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### Règlement sur les biocides (UE 528/2012)

Contient une ou plusieurs substances listées dans la liste des produits biocides (Règlement UE 528/2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides)

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Type de produit (Biocide) | : 2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux, 4 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux |
| Numéro d'autorisation     | : /   |
| Contient                  | : chlorure de didécyldiméthylammonium (0,29 % w/w (poids par poids))  |

### Règlement sur les détergents (CE 648/2004)

#### Étiquetage du contenu

| Composant                      | %   |
|--------------------------------|-----|
| agents de surface non ioniques | <5% |
| Désinfectants                  |     |

### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

#### 15.1.2. Directives nationales

##### France

| Maladies professionnelles |  |
|---------------------------|--|
| Code                      | Description                                  |
| RG 65                     | Lésions eczématoïdes de mécanisme allergique |

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

| Abréviations et acronymes: |   |
|----------------------------|---|
| N° CAS                     | Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service  |
| N° CE                      | Numéro de la Communauté européenne  |
| ADN                        | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures |
| ADR                        | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route                           |
| CE50                       | Concentration médiane effective   |
| CEr50                      | Concentration produisant 50 % d'effet en terme de réduction du taux de croissance                                   |
| CL50                       | Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)                               |
| CLP                        | Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008                 |
| DL50                       | Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)   |
| ETA                        | Estimation de la toxicité aiguë   |
| IATA                       | Association internationale du transport aérien  |
| IMDG                       | Code maritime international des marchandises dangereuses  |
| NOEC                       | Concentration sans effet observé  |

# Steriwipes

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### Abréviations et acronymes:

|       |   |
|-------|---|
| OCDE  | Organisation de coopération et de développement économiques   |
| PBT   | Persistant, bioaccumulable et toxique   |
| REACH | Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006 |
| RID   | Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer                       |
| VLE   | Limite d'exposition professionnelle   |
| vPvB  | Très persistant et très bioaccumulable  |

Sources des données

: ECHA - European Chemicals Agency. FDS des fournisseurs.

### Texte complet des phrases H et EUH:

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| Acute Tox. 4 (par voie orale) | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4                                       |
| Aquatic Acute 1               | Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1                      |
| Aquatic Chronic 2             | Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2                 |
| EUH071                        | Corrosif pour les voies respiratoires.   |
| Eye Dam. 1                    | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1                          |
| H302                          | Nocif en cas d'ingestion.  |
| H314                          | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.              |
| H318                          | Provoque de graves lésions des yeux.   |
| H400                          | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                       |
| H411                          | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Skin Corr. 1B                 | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B                     |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.